

A Monsieur le Greffier du Tribunal de Résidence,

à

K I G A L I . -



Monsieur le Greffier,

Comme suite à votre lettre n° I494/VDH/206I du  
10/8/57, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le nommé Abiyi-  
ngoma ne réside plus en Territoire de Ruhengeri.

L' OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE.

BENOIT, L.